

COMMENT SEREZ-VOUS AVERTI D'UN RISQUE D'ACCIDENT MAJEUR ?



Le dépôt possède une sirène qui alerte les personnes présentes dans le périmètre de danger (zones reprises sur la cartographie). En cas de déclenchement de cette sirène, il est impératif d'appliquer les consignes de sécurité figurant dans cette brochure.

Pour reconnaître le signal d'alerte :

Un essai des sirènes est réalisé le premier mercredi de chaque mois à 12h00.

Pour en savoir plus :

Vous pouvez trouver les renseignements complémentaires en vous adressant :

- A la mairie d'Ajaccio :
Tél : 04 95 51 52 53
Email : risquesmajeurs@ville-ajaccio.fr
Web : www.ajaccio.fr
- A la DREAL de Corse, subdivision d'Ajaccio :
Tél : 04 95 23 70 70
Email : upr.dpr.sret.dreal-corse@developpement-durable.gouv.fr
Web : www.corse.developpement-durable.gouv.fr
- A la préfecture de Corse :
Tél : 04 95 11 12 13
Email : prefecture@corse-du-sud.gouv.fr
Web : www.corse-du-sud.gouv.fr
- Auprès de l'industriel concerné :
Tel : 04 95 22 75 23
Email : depot-ajaccio@dplc.fr

CONSIGNES GÉNÉRALES DE BONNE CONDUITE A SUIVRE EN CAS D'ACCIDENT SUR LE DÉPÔT PETROLIER

L'alerte sera donnée par la sirène :



Son modulé

SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

1 MIN.41 1 MIN.41 1 MIN.41



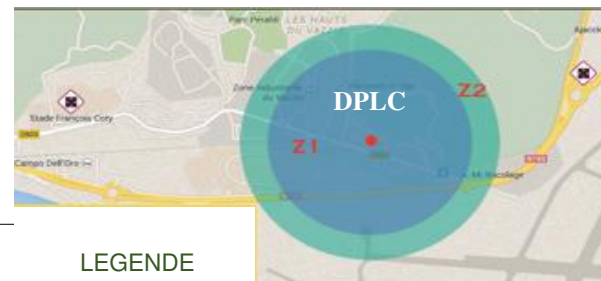
5 sec.

5 sec.

VOUS ETES EN ZONE D'ÉVACUATION Z1



1. Evacuez les bâtiments, sans prendre les ascenseurs.
2. Rendez-vous à la zone de rassemblement la plus proche avec le moyen le plus adapté, soit le stade F. COTY, soit le parking rond-point SOCORDIS.



LEGENDE

- Z1 Zone d'évacuation, 420 m autour du site.
- Z2 Zone de confinement, 600 m.
- Zone de rassemblement.

VOUS ETES EN ZONE DE CONFINEMENT Z2



1. Restez chez vous ou rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.
2. Fermez tout, mettez-vous au centre du bâtiment et éloignez-vous des portes et fenêtres.
3. Ecoutez la radio RCFM (100.5 Mhz) et ALTA FREQUENZA (103.2 MHz). Respectez les consignes données par les autorités.
4. Attendez le signal de fin d'alerte avant de sortir.



SIGNAL NATIONAL DE FIN D'ALERTE

Son continu

30 SEC.

↓ VOUS NE DEVEZ PAS ↓

POUR NE PAS EXPOSER NI VOUS NI VOS ENFANTS :

N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils sont pris en charge et en sécurité.

POUR ÉVITER UN RISQUE D'EXPLOSION :

Ne fumez pas, ne faites ni flamme, ni étincelle.

POUR QUE LES SECOURS PUISSENT S'ORGANISER :

Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours.



Guide d'information et de prévention sur les risques industriels majeurs



DÉPÔT PÉTROLIER
DE LA CORSE
ZI du Vazzio - CD 503
20090 Ajaccio

Tél : 04 95 22 75 23
Fax : 04 95 22 08 37



À LIRE ATTENTIVEMENT ET À CONSERVER



POURQUOI VOUS ENVOIE-T-ON CETTE BROCHURE ?

Vous résidez ou travaillez à proximité d'un établissement concerné par le risque industriel majeur sur la commune d'Ajaccio : l'établissement **Dépôt Pétrolier de La Corse**.

Ce site classé pour la protection de l'environnement est soumis à une réglementation stricte : Directive européenne « SEVESO », Arrêtés Ministériels et Préfectoraux.

Il est soumis à autorisation avec servitude.

Cette brochure vous permettra de vous informer sur :

- les risques industriels liés à l'activité de cette entreprise,
- les consignes générales de bonne conduite à suivre en cas d'accident.

QU'EST-CE QU'UN ACCIDENT INDUSTRIEL MAJEUR ?

Certains établissements peuvent être à l'origine d'accidents dits « majeurs » pouvant entraîner des conséquences pour la santé humaine et/ou l'environnement à l'extérieur du site.

Pour le site concerné, l'accident le plus important peut prendre la forme d'un incendie ou d'une explosion. Les distances maximales d'effets de ces accidents maximalistes et extrêmement peu probables figurent sur la cartographie de cette brochure.

QUE FAIT-ON POUR ÉVITER UN ACCIDENT INDUSTRIEL ?

En France, en application de la réglementation, la politique de maîtrise des risques industriels majeurs s'articule autour de 4 axes d'action :

- la prévention et la maîtrise des risques « à la source »,
- la planification de l'organisation des moyens de secours en cas d'accident,
- la maîtrise de l'urbanisation autour des sites à risques,
- l'information des populations concernées.

Document à lire attentivement et à conserver



QUELLES SONT LES ACTIVITÉS DU SITE INDUSTRIEL ?

Etablissement	Activité	Produits stockés
DÉPÔT PETROLIER DE LA CORSE	Le dépôt réceptionne des carburants qui sont stockés pour être redistribués par camions-citernes à la clientèle.	Carburants (essence, gazole).

L'activité du dépôt consiste en un simple transfert de produit, sans mise en œuvre de procédé chimique.



QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CES ACTIVITÉS ?

Les risques liés aux produits mis en œuvre :

Les risques et produits	Les effets	Les conséquences
RISQUE INCENDIE Hydrocarbures (essences, gazole)	La libération accidentelle et l'inflammation de vapeurs d'hydrocarbures peuvent provoquer un incendie dégageant de la chaleur et des fumées.	La chaleur rayonnée peut provoquer des brûlures. Pour les Hydrocarbures, les fumées peuvent être irritantes, asphyxiantes voire toxiques (à proximité directe du foyer).
RISQUE EXPLOSION Vapeurs d'hydrocarbures (essences, gazole)	La libération accidentelle et l'inflammation retardée de vapeurs d'hydrocarbures peuvent provoquer une explosion générant principalement des effets de surpression.	L'explosion génère une surpression pouvant entraîner des lésions internes (poumons, tympons) dans l'environnement proche. Des risques secondaires peuvent être liés aux effets sur les structures tels que les bris de vitres.

Les scénarios majorants (scénarios maximum à très faible probabilité)

Les risques	Les effets	Les conséquences
BOIL-OVER réservoir de gazole	L'échauffement d'un réservoir pris dans un feu non maîtrisé et au bout de plusieurs heures, peut générer une boule de feu.	La chaleur rayonnée par la boule de feu peut provoquer des brûlures.

COMMENT LES RISQUES INDUSTRIELS SONT-ILS MAÎTRISÉS ?



✓ Prévenir

Le site a réalisé puis soumis à l'Administration une étude de danger. Celle-ci, réactualisée au minimum tous les 5 ans permet de :

- mettre en évidence les risques et estimer leurs conséquences,
- adapter les moyens de prévention et d'intervention à ces risques.

Le site appuie sa prévention sur le choix d'équipements performants et **un Système de Gestion de la Sécurité (SGS)** concernant l'organisation de l'entreprise, la gestion des hommes (en particulier leur formation au poste de travail, leur formation « sécurité ») et la gestion de la sous-traitance.

Enfin, l'établissement fait l'objet de contrôles rigoureux par l'inspection des installations classées sous l'autorité du Préfet, et des exercices incendie sont conduits périodiquement avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

✓ Planifier

Dans toute activité humaine, le risque zéro n'existe pas. C'est pourquoi l'établissement a établi un **POI**

(**Plan d'Opération Interne**), qui détermine l'organisation des secours en cas d'accident limité à l'intérieur du site. Il fait intervenir le personnel du site, formé à la sécurité, avec les équipements propres aux dépôts.

Si les conséquences de l'accident sortent du site, le Préfet déclenche le **PPI (Plan Particulier d'Intervention)** afin de déployer les moyens de secours publics (pompiers, SAMU, polices, gendarmerie, etc...).

✓ Maîtriser

Afin de limiter la densité de population autour des sites industriels à risques, les documents d'urbanisme peuvent intégrer des restrictions de construction.

✓ Informer

Conformément aux réglementations française et européenne, toute personne susceptible d'être exposée à des risques industriels majeurs doit être informée de la nature des risques en présence, des moyens mis en œuvre pour éviter les accidents et des consignes générales de bonne conduite à suivre en cas d'accident.